

# CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2024

## Procès-Verbal

Date de convocation : 5 novembre 2024

Le 13 novembre 2024, à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Étaient présents : Mmes, POPOFF Jocelyne, PRYMAS Marie, REGRAIN VAYSSE Martine, MORIOT Eliane, SCHATZ Christiane, MM VIRLOGEUX Christophe, DURAND Jean-Pierre, SIODLAK Daniel

Était absent excusé : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Delphine (donne pouvoir à Mme PRYMAS Marie)

Étaient absents : MM CRETAUD Laurent, DELHOUME Jean-Philippe, GUILLOMET Laurent, MATHIOU Nathan, AUTOURDE Eric

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme PRYMAS Marie

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### ORDRES DU JOUR

- ✓ Décision modificative du budget
- ✓ Refacturation au SIVOM de la facture du Panier Sympa concernant l'achat d'eau
- ✓ Subvention association – Gym Détente

#### Questions orales :

- Réunion de quartiers
- EPF (Etablissement Public Foncier)

### DELIBERATIONS

N°	Objet
2024/50	Décision modificative du budget
2024/51	Refacturation au SIVOM de la facture du Panier Sympa concernant l'achat d'eau
2024/52	Remboursement de la facture concernant le nettoyage des parcelles appartenant à la SCI Saint Hippolyte

#### **2024/50 : Décision modificative du budget**

Suite à l'assujettissement de l'auberge à la TVA, il est nécessaire de procéder à une régularisation de certains comptes. Monsieur le Maire propose deux possibilités :

- Une décision modificative qui permet d'augmenter les crédits de dépenses en investissement
- Une décision modificative qui permet de diminuer le virement de crédit du fonctionnement à l'investissement

Les élus décident de retenir la deuxième solution soit une décision modificative qui permet de diminuer le virement de crédit du fonctionnement à l'investissement

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
203 (20) : Frais d'études, rech. & dév. & fr	13 336,60	021 (021) : Virement de la section de fonct	-40 599,55
203 (20) : Frais d'études, rech. & dév. & fr	8 106,48	203 (20) : Frais d'études, rech. & dév. & fr	16 003,92
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	181 554,65	203 (20) : Frais d'études, rech. & dév. & fr	9 727,77
		231 (23) : Immobilisations corporelles en c	217 865,59
	<b>202 997,73</b>		<b>202 997,73</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-40 599,55	773 (77) : Mandats annulés ou atteints déchê	438,00
6042 (011) : Achats prest.de serv.(autres qu	2 000,00		
60612 (011) : Énergie – Electricité	1 000,00		
60613 (011) : Chauffage urbain	2 000,00		
60621 (011) : Combustibles	3 000,00		
60623 (011) : Alimentation	2 000,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipeme	2 000,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	1 000,00		
612 (011) : Redevances de crédit-bail	1 000,00		
613 (011) : Locations	2 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	365,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	73,00		
615231 (011) : Voiries	4 000,00		
61551 (011) : Matériel roulant	1 000,00		
623 (011) : Publicité,publications,relations p	5 000,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	1 599,55		
6411 (012) : Personnel titulaire	13 000,00		
	<b>438,00</b>		<b>438,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>203 435,73</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>203 435,73</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative

**2024/51 : Refacturation au SIVOM de la facture du Panier Sympa concernant l'achat d'eau**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été nécessaire d'acheter de l'eau en urgence pour distribuer aux administrés lors de la restriction de l'usage de l'eau sur la commune.

La facture d'un montant de 238,68 € a été adressé à la commune, il convient donc de la refacturer au SIVOM région minière de Doyet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de refacturer la somme de 238,68 € au SIVOM région minière de Doyet.

La délibération concernant la subvention association – Gym Détente est ajournée

Suspension de séance à 19h09

Reprise de séance à 19h28

## **2024/52 : Remboursement de la facture concernant le nettoyage des parcelles appartenant à la SCI Saint Hippolyte**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été nécessaire de faire nettoyer les parcelles appartenant à la SCI Saint Hippolyte selon l'article L 2213-25 du code général des collectivités territoriales.

La facture d'un montant de 576 € a été adressé à la commune, il convient donc de la refacturer à la SCI Saint Hippolyte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de refacturer la somme de 576 € à la SCI Saint Hippolyte.

### **QUESTIONS ORALES**

- Réunion de quartiers : Elles auront pour les quartiers de la Roussille, le haut de Vaux et le Bourg le 19 novembre 2024 à 18h30 à la mairie. Et pour les Trillers, les Crozardais, les Terres Rouges le 26 novembre à 18h30 à la salle polyvalente
- EPF : Etablissement Public Foncier sera présent le 3 décembre à 14h00 à la mairie. Tous les élus sont invités à participer.
- Lecture du compte rendu de la réunion du SIESS de Désertines

Séance levée à 19h38